

Depuis sa création, l'ANAVB s'est fixé comme objectif principal : être une force de proposition. Cet objectif ne s'est jamais démenti, à preuve, sa présence dans tous les groupes de travail constitués lors des Etats Généraux du Volley-Ball, à la demande du Président de la FFVB Gil Pellan faite auprès du Président et du Secrétaire général de notre association.

Le compte rendu de cet événement est paru sur le site fédéral. Il faut maintenant voir les choix qui seront faits et la mise en application des propositions constructives qui ont été émises lors de ces Etats Généraux.

Comme les ligues et les comités, les arbitres ont eux aussi **des souhaits et des vœux à proposer**. Ils ne seront peut-être pas pris en considération car exclus de la procédure fédérale, néanmoins ils existent et sont de trois ordres : la montée de la violence, les frais de déplacement et les tenues.

1) La montée de la violence

Elle est de plus en plus présente même si actuellement elle n'est que verbale. Si l'on ne prend pas des mesures, elle va dérapier et on passera aux gestes ! Aujourd'hui, un arbitre est protégé par la loi, c'est bien ! Les arbitres cependant veulent que la sanction ne soit pas seulement répressive mais pédagogique. Lorsque qu'un fautif est sanctionné, la sanction devrait être connue de tous. Il faut que le monde du volley-ball sache ce qu'il en coûte de franchir les barrières. A preuve ce qui a été requis et jugé à propos d'un agresseur d'un de nos confrères du ballon rond : il a été puni par 8 mois de prison ferme, 5 ans d'interdiction de licence. Le foot ne se cache pas !

En outre que doit-on penser lorsque nous pouvons lire dans la presse (Est républicain du 20 janvier 2008) des appels à la violence du genre : «...quand il va venir à Epinal, on va s'occuper de son cas ! » ? Telles ont été les paroles proférées par Christian Noël président du SAS Epinal, arbitre de surcroît, à l'encontre du premier arbitre. Ces paroles prononcées par un dirigeant et diffusées par la presse, la Fédération doit les condamner sans réserves. Patrick Rachard le président de la commission centrale d'arbitrage s'est exprimé dans la revue Volley-Ball magazine de décembre : «nous déplorons parfois un certain manque de respect... certains joueurs, entraîneurs peuvent déborder. La CCA a donné des consignes pour que les arbitres appliquent strictement le règlement en matière de discipline». **Que la FFVB montre l'exemple !**

2) Les frais de déplacement

Le choix de calculer les distances parcourues avec «viamichelin» est accepté par tous. Par contre, le fait de privilégier le «recommandé par michelin», c'est un choix du bureau fédéral qui très souvent oblige à prendre les autoroutes. Ce choix est positif puisqu'il est sécurisant, rapide, mais il est onéreux compte tenu de l'augmentation du prix des péages autoroutiers. **Obligation fédérale = remboursement des frais de péages aux arbitres.**

Et ce, dans les conditions votées lors de l'Assemblée Générale du Lavandou en 2005.

3) Les tenues

Aux Etats généraux, les représentants de l'ANAVB les ont vues et touchées. La qualité est là ! Quant au prix, impossible de savoir. L'équipementier ne vend qu'à la Fédération, c'est son seul interlocuteur. Nous formulons donc un vœu : les tenues sont **obligatoires à tous les niveaux**; c'est une marque de respect vis à vis des équipes et du public. **Que les arbitres soient donc facturés à prix coûtant pour ce qui est obligatoire** et que le reste de la gamme supporte des prix majorés, c'est la libre concurrence et achète qui veut !

.....

Nous sommes à votre écoute, réagissez à ces propos, c'est ainsi que nous serons plus performants et plus imaginatifs. Sans le corps arbitral, pas de matches, sans matches pas de compétitions !